



## *Les stratégies : objectifs et moyens*

Les stratégies sont l'ensemble des choix d'objectifs et de moyens qui orientent à moyen ou à long terme les activités d'une entreprise ou d'un organisme. En ce qui a trait au vieillissement démographique, plusieurs municipalités ont amorcé leur réflexion sur ce thème. Parmi celles-ci, certaines ont élaboré des stratégies d'intervention qui ont conduit à la mise en place de moyens visant à répondre adéquatement aux objectifs fixés par la communauté ou par le conseil municipal lui-même.

Le présent chapitre rappelle à grands traits les principales observations issues de la recherche pour ensuite faire état de certaines initiatives, principalement tirées de l'expérience québécoise, qui proviennent tant de municipalités urbaines que rurales. Cet inventaire d'initiatives est loin d'être exhaustif, mais il veut démontrer que la municipalité peut faire preuve de créativité tout en demeurant à l'intérieur du cadre législatif existant. Ces initiatives permettent à la municipalité de bien cerner les nouvelles demandes de services municipaux qui lui sont ou lui seront acheminées par les aînés, tout en ajustant l'offre de services municipaux. Certaines stratégies permettent également à la municipalité d'animer la vie démocratique.

## 5.1 L'habitat

Les demandes en ce qui concerne l'habitat qui proviendront des personnes âgées seront variées. Comme nous l'avons vu à la section du chapitre 2 portant sur l'habitat, les personnes âgées désirent continuer d'habiter leur demeure le plus longtemps possible, surtout s'il s'agit d'une maison dont elles sont propriétaires. Certaines feront le choix de changer de lieu de résidence, en s'installant dans un autre logement mieux adapté aux besoins, dans le même quartier ou la même ville, et parfois dans une autre région correspondant davantage à leurs aspirations. Les statistiques confirment que c'est à l'âge de 55 à 64 ans que s'effectue le choix de changer de résidence, souvent le dernier déménagement avant de rejoindre le foyer pour personnes âgées non autonomes. La cohorte la plus importante chez les baby-boomers atteindra 55 ans en 2012. Les municipalités gagneront à se préparer à répondre aux besoins qui seront exprimés à ce moment.

Même si elles ne sont pas responsables de les loger, les municipalités peuvent prévoir que les attentes des personnes âgées en matière d'habitat seront probablement variées. L'accès à des types de logements diversifiés et en bon état, dans un environnement paysager et urbain de qualité, continuera à nécessiter des interventions régulières et rigoureuses de la part des municipalités. Qu'il s'agisse de leurs pratiques d'urbanisme et de zonage comme de leurs pratiques administratives, les municipalités seront interpellées dans leurs façons de faire de manière à répondre adéquatement aux besoins de toute leur population, dont celle des aînés.

Quelques exemples de moyens les plus couramment utilisés par les municipalités sont regroupés sous quatre thèmes stratégiques qui sont : les nouvelles formes d'habitat, les entreprises de soutien au maintien à domicile, les mesures d'adaptation de logements et la réglementation municipale. Ces moyens peuvent servir d'inspiration pour les municipalités à la recherche de stratégies, objectifs ou moyens d'intervention afin de mieux desservir leurs citoyens âgés.

### 5.1.1 Favoriser l'émergence de nouvelles formes d'habitat

En matière de stratégies visant à répondre aux nouveaux besoins en logements pour personnes âgées, certaines municipalités favorisent l'émergence de nouvelles formes d'habitat. Le marché de l'immobilier est actuellement favorable aux « condos », tant pour la construction que la revente, et cette demande est fortement soutenue par la clientèle âgée, particulièrement les préretraités et les jeunes retraités. Les copropriétés, caractérisées par leur coût plus abordable et leur entretien moindre, sont de plus en plus populaires auprès des personnes âgées de 55 ans et plus, qui constituent 42 % de la clientèle de ce type de propriété. Mais d'autres formes d'habitat acquièrent de la popularité, surtout lorsque la municipalité soutient des comités populaires dont l'œuvre principale est l'innovation en habitation, comme on le verra maintenant.

#### *La coopérative d'habitation*

La coopérative est une forme d'habitation qui a connu son apogée au début des années 1970. Depuis, la formule a perdu de sa popularité en raison, notamment, de la diminution de la capacité de l'État à participer financièrement à la réalisation de projets de construction ou de rénovation. Mais des actions communautaires comme celle mise en œuvre à Saint-Fabien-de-Panet, dans la région de la Chaudière-Appalaches, ont renouvelé le genre. Créé à l'instigation de l'agent communautaire local, le Comité de développement domiciliaire de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet voit le jour au début des années 1980. Pendant près de vingt ans, le comité contribue à la réalisation de projets de construction de logements, de transformation d'immeubles non résidentiels en bâtiments résidentiels et de campagnes de promotion visant à faire revenir d'anciens résidents et à en accueillir de nouveaux.

Le succès de ces campagnes de promotion est tel qu'un nouveau constat s'impose : de jeunes familles désirant s'installer au village n'ont pas le budget nécessaire à l'acquisition d'une maison alors que les personnes âgées ont de la difficulté à vendre la leur afin d'intégrer des logements conçus pour elles. C'est en voulant résoudre ces deux problèmes que le Comité de développement domiciliaire a acquis, sous la formule de coopérative d'habitation, 15 résidences appartenant à des personnes âgées pour ensuite les rénover en vue de les offrir en logements sociaux pour les familles.

Non seulement la population de Saint-Fabien-de-Panet s'est-elle accrue, mais cette nouvelle population a augmenté la clientèle de l'école du village et de nouveaux emplois ont été créés dans le secteur des services. Les différents travaux de rénovation sur des immeubles non résidentiels devenus résidentiels et sur des maisons achevées aux personnes âgées, en vue de les transformer en logements pour les jeunes familles, ont contribué à renforcer le cachet patrimonial du village et, par le fait même, à le rendre encore plus attrayant.

### *La cohabitation intergénérationnelle et la politique d'habitation*

La cohabitation intergénérationnelle est un concept en émergence. Certaines municipalités favorisent l'ajout d'un logement à une résidence unifamiliale pour héberger un parent âgé, mais d'autres municipalités réfléchissent toujours à l'impact à long terme de la densification résidentielle de certains de leurs quartiers. L'élaboration d'une politique d'habitation, laquelle vient fixer de façon claire les objectifs poursuivis par la communauté en matière de soutien aux parents âgés, peut contribuer à concilier les besoins des familles et de leurs parents avec les besoins de l'ensemble de la communauté.

### *Le centre d'accueil de jour, ou temporaire*

La mise en place et l'exploitation des centres d'accueil pour personnes âgées ne sont pas la responsabilité des municipalités. Toutefois, la plupart des municipalités offrent des locaux aux clubs de l'âge d'or afin que les aînés puissent disposer d'un lieu de rencontre et d'animation. En raison du vieillissement de la population, il est possible que ces clubs requièrent des animateurs formés afin de combler des besoins en matière de loisir, de sport, de détente, ou autres. Nous y reviendrons plus loin.

Il est également probable, comme c'est le cas actuellement en Europe, que les aînés ressentent le besoin de se retrouver dans un centre de jour, où ils peuvent recevoir les soins et services appropriés à leur état, sans avoir à se déplacer dans un lieu qui ne leur est pas familier. De plus, ces centres de jour ou temporaires permettent aux aidants naturels de bénéficier d'un peu de répit tout en offrant à la personne âgée la possibilité de s'octroyer quelques heures de socialisation entre amis ou quelques jours de vacances dans un lieu où elle retrouve tous les services dont elle a besoin.

Une municipalité désirant s'impliquer en ce sens peut déjà créer des partenariats avec les clubs de l'Âge d'Or, les centres de santé et de services communautaires et les organismes œuvrant auprès des personnes âgées.

### *Le logement universel*

Le logement universel est un logement qui s'adapte facilement à tous les groupes d'âge, aussi bien le ménage formé d'un jeune adulte que celui composé de personnes âgées. Il s'agit d'un logement qui ne comporte aucun obstacle d'ordre architectural ou autre limitant son utilisation par des personnes de tout âge, de tout état physique ou de tout état mental. Au Québec, un premier prototype de maison évolutive, s'apparentant au logement universel, a été construit sur le campus de l'Université McGill en 1990. Depuis, dans la région de Montréal seulement, sept projets de maisons évolutives ont vu le jour.

Certaines municipalités de l'Ouest canadien exigent que le promoteur d'un ensemble immobilier intègre des logements universels dans ses projets de lotissement ou de construction. Ainsi, la municipalité de Vancouver expose une maison modèle qui présente les éléments de construction qui font en sorte qu'elle ne tombera pas en désuétude avec le temps. Les innovations comprennent un plan d'étage variable où le placard du second étage se situe toujours au-dessus du placard du rez-de-chaussée pour permettre l'installation future d'un monte-charge, les interrupteurs et les thermostats sont installés plus bas, les murs de la salle de bain sont renforcés pour permettre l'installation de barres d'appui, les corridors et les allées sont plus larges, etc. La Ville de Vancouver estime le coût supplémentaire de construction à environ 1 000\$ pour une maison de trois chambres, ce qui est beaucoup moins dispendieux que le coût d'un éventuel réaménagement pour accueillir une personne âgée ou à mobilité réduite.

### ***5.1.2 Encourager la création d'entreprises de soutien au maintien à domicile***

Afin de rester chez eux le plus longtemps possible, les aînés peuvent avoir besoin d'une aide externe pour l'entretien ménager et l'entretien paysager tant en hiver qu'en été. Certaines personnes âgées nécessitent également un soutien quotidien qui leur permet de demeurer relativement autonomes, et ainsi différer leur entrée dans un centre de soins de longue durée. La création d'entreprises de soutien au maintien à domicile devient la pierre angulaire de cette stratégie, notamment le service d'aide au maintien à domicile et la coopérative de services.

#### ***Le service d'aide au maintien à domicile***

Dans certaines provinces, comme la Colombie-Britannique et l'Alberta, les trois paliers gouvernementaux ont établi un partenariat par lequel ils contribuent à des programmes de soins à domicile permettant aux personnes âgées de vivre de façon autonome le plus longtemps possible dans leur maison. Des initiatives en économie sociale permettent de proposer des services d'entretien ménager, de livraison de repas chauds, de déneigement, de tonte de gazon et d'entretien de jardin, d'entretien extérieur de bâtiments, etc.

Au Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux offre un programme d'exonération financière visant à soutenir la création d'un réseau d'entreprises d'économie sociale à but non lucratif et de coopératives dans ce secteur d'activité économique. Les services d'aide domestique couverts par le programme comprennent l'entretien ménager, l'approvisionnement et autres courses, l'entretien des vêtements et la préparation de repas sans diète. Actuellement, 102 entreprises d'économie sociale en aide domestique sont en activité dans toutes les régions du Québec.

#### ***La coopérative de services***

Les cuisines communautaires ont vu le jour il y a plusieurs années, et leur essor ne se dément plus. Il s'agit d'un type de coopérative de solidarité innovante dont les résultats sont bénéfiques sur la santé des personnes participantes. Dans les coopératives d'habitation, la coopérative de solidarité met en place des services qui rejoignent les personnes de tout âge, et les services offerts sont semblables à ceux décrits précédemment : services d'entretien ménager, de livraison de repas chauds, de déneigement, de tonte de gazon et d'entretien de jardin, d'entretien extérieur de bâtiments, etc.

De plus en plus, des coopératives de services voient le jour en dehors du cadre des coopératives d'habitation. Des formules adaptant la propriété individuelle d'une habitation unifamiliale et la propriété collective de terrains permettent à des ménages vieillissants de trouver une réponse adaptée à leurs besoins et à leurs moyens financiers de se loger. Ces coopératives de services sont surtout axées sur l'entretien extérieur des jardins qui sont regroupés en coopérative. En milieu rural, les communautés profitent d'une aide financière du ministère des Transports pour créer des initiatives en transport collectif permettant à la population de bénéficier des services situés à l'extérieur de leur communauté.

### ***5.1.3 Mettre en place des mesures pour favoriser la rénovation et l'adaptation de logements***

Le fardeau financier des personnes âgées, en matière de logement, peut augmenter avec l'âge et compte tenu de leur capacité de payer, des choix peuvent s'imposer à elles. Afin de pouvoir investir dans la rénovation ou l'entretien du bâtiment résidentiel, des mesures d'aide à la rénovation favorisent le maintien de la richesse foncière de la municipalité.

Le programme Réno-Village, mis en œuvre en mai 1998, a connu un vif succès, car il a permis d'aider plusieurs milliers de propriétaires à faible revenu vivant en milieu rural à rénover leur maison. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et la Société d'habitation du Québec (SHQ) assument les coûts de ce programme.

L'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées est également une préoccupation de plus en plus importante pour les municipalités. Le programme Logements adaptés pour aînés autonomes (LAAA) accorde une aide financière aux personnes âgées de 65 ans ou plus, à faible revenu, pour apporter des adaptations mineures à leur maison ou à leur logement. Ce programme est administré par la SHQ qui en a confié l'application aux MRC et aux municipalités.

Finalement, la transformation de bâtiments non résidentiels en bâtiments résidentiels permet de maintenir la qualité architecturale en diversifiant l'offre de logements, qu'ils soient situés en milieu urbain ou rural. La transformation et la mise aux normes d'anciens presbytères, hôtels, magasins généraux ou écoles contribuent à dynamiser le quartier ou le centre villageois en redonnant une vitalité sociale au secteur.

### ***5.1.4 Adopter une réglementation propre aux personnes âgées et au logement abordable***

#### ***La réglementation sur les résidences privées pour personnes âgées***

Depuis 2002, les municipalités ont le pouvoir de réglementer les résidences privées pour personnes âgées. Ce pouvoir leur permet désormais d'adopter des normes de construction et des règles relatives à l'aménagement qui pourront s'appliquer aux résidences pour personnes âgées comprenant neuf chambres ou moins, ou plus de neuf chambres si les normes et règles définies au règlement municipal sont plus sévères que les exigences minimales prévues au Code de construction du Québec.

Le guide intitulé *Les résidences privées pour personnes âgées, Guide des bonnes pratiques municipales* a été produit par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir en 2003. Il est un outil de soutien aux municipalités désireuses d'exercer leur pouvoir de réglementation des résidences privées pour personnes âgées. En mars 2004, la Ville de Trois-Rivières a été la première municipalité du Québec à adopter un projet de réglementation pour contrôler la qualité des résidences privées de personnes âgées sur son territoire.

Il existe plusieurs programmes d'appréciation de la qualité des résidences privées au Québec, dont le programme Roses d'Or. Il s'agit d'un programme d'évaluation des résidences privées pour aînés autonomes du Québec qui est soutenu par le gouvernement du Québec. Implanté dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean—Chibougamau-Chapais, de l'Estrie, de l'Abitibi-Témiscamingue, du Centre-du-Québec, de la Mauricie et de Laval, le programme Roses d'Or a permis de constituer un bottin de résidences évaluées dans chacune de ces régions.

### *La réglementation sur le logement abordable*

Les municipalités disposent d'un pouvoir réglementaire qui permet la concrétisation de certaines initiatives favorisant l'amélioration de la qualité de vie des aînés.

### *Le zonage d'inclusion*

Le zonage d'inclusion est un programme imposé par certaines municipalités états-uniennes par lequel un constructeur d'habitation est tenu de prévoir un nombre minimum de logements abordables à son projet de lotissement s'il veut le faire approuver par sa municipalité. L'objectif de cette réglementation est d'obtenir des logements construits par des promoteurs privés et vendus à des prix inférieurs à ceux du marché. Cette forme de zonage s'ajoute au zonage conventionnel par lequel une municipalité peut densifier davantage certaines zones afin de favoriser l'ajout de logements abordables ou destinés à des personnes âgées.

Au Québec, le programme AccèsLogis Québec est destiné aux offices d'habitation, aux coopératives et aux organismes à but non lucratif qui offrent des logements à des ménages à revenu faible ou modeste, à des personnes âgées en perte légère d'autonomie ou à des personnes en difficulté ayant des besoins particuliers de logement. Ce programme diffère du programme états-unien par le fait qu'il vise à obtenir des terrains ou des immeubles destinés à des logements abordables sans but lucratif construits avec des fonds publics. Le zonage d'inclusion permet donc d'introduire un nouveau partenariat avec les entreprises privées.

### *Le programme de redevances*

Une municipalité peut exiger des redevances pour constituer des parcs lorsqu'elle approuve des projets de lotissement sur son territoire. Certaines municipalités font de même avec les projets de lotissement-construction afin de créer un fonds de fiducie pour le logement abordable. Ce fonds peut être assorti de subventions et de prêts du secteur public et d'autres sources pour fournir des logements locatifs sans but lucratif à des personnes à faible revenu.

### *La prime de densité*

La prime de densité est aussi appelée « zonage d'incitation ». Il s'agit d'une formule encourageant les promoteurs de projets résidentiels et non résidentiels neufs à inclure des logements abordables contre une superficie à bâtir accrue. Ce troc particulier est généralement exercé dans les secteurs du centre-ville ou dans les secteurs denses, où de l'espace additionnel pouvant générer des revenus peut être offert. Ce troc ne peut s'accomplir que là où un immeuble plus grand ne fera pas ombrage au voisinage et ne rendra pas déficiente l'infrastructure déjà en place.

### *Le remembrement de terrains*

Les municipalités disposant d'un stock de terrains desservis peuvent décider d'en libérer certains à des fins de construction de logements abordables, notamment pour des habitations destinées aux personnes âgées. Certaines municipalités ont également effectué du remembrement de terrains non viabilisés afin de fournir davantage de possibilités d'aménagement, pour des bâtiments résidentiels abordables ou pour des lieux de détente à proximité de ces bâtiments.

## 5.2 *Les loisirs*

Les statistiques actuelles confirment que le vieillissement de la population se traduit par un ralentissement de l'activité physique intense au profit d'activités plus douces. Une société vieillissante s'adonnera moins à la pratique de sports et davantage à des activités récréatives ou culturelles. Ainsi, les besoins en installations publiques pour les sports amateurs (arénas, terrains de balle ou de soccer) risquent d'être moins grands que les besoins pour des salles de spectacles confortables, des sentiers cyclistes ou des sentiers de randonnée pédestre. Les municipalités devront donc interpréter judicieusement la nature des demandes qui leur seront acheminées par sa population, de tous âges.

Les objectifs poursuivis par les municipalités visent l'amélioration de la qualité de vie, notamment du bien-être général. Ces objectifs donnent lieu à des stratégies ciblées sur des clientèles spécifiques, notamment les familles et les enfants. Les préoccupations exprimées par les personnes âgées invitent à la mise en œuvre de stratégies propres à cette clientèle. Parmi ces dernières, il y a celles qui portent sur la mise en place de forums d'échanges et de discussions; l'implantation de mesures pour favoriser la pratique d'activités physiques et de loisir et en accroître la participation; et la mise en place d'outils d'éducation et d'information.

### *5.2.1 Mettre en place des forums d'échanges et de discussions*

Les municipalités désirent répondre le plus efficacement possible aux besoins exprimés en loisir par l'ensemble de leur population. Un impératif incontournable réside dans le fait que la clientèle doit disposer d'une tribune afin d'exprimer ses attentes. Certaines municipalités ont créé des comités consultatifs à l'intention des aînés où tous les sujets, dont les besoins en loisir, font partie des préoccupations amenées par les aînés et sont analysés par l'organisation municipale. D'autres initiatives sont également en cours au Québec.

#### *Les tables locales de concertation des aînés*

Les régions du Québec se sont dotées de tables de concertation des aînés, initiative soutenue le plus souvent par les conseils régionaux de concertation et de développement. La Ville de Saint-Hyacinthe et le CLSC local ont repris la même initiative en la transposant au palier local, profitant ainsi d'une structure valorisant le partenariat et l'échange. Cette table de concertation locale est le lieu d'échanges privilégié des personnes âgées avec les décideurs en matière de loisirs, leur permettant d'exprimer leurs besoins et leurs attentes particulières. Les responsables du Service des loisirs de la Ville de Saint-Hyacinthe créent ainsi des alliances avec les organismes de personnes âgées (Fédération de l'Âge d'Or du Québec, comités ou associations de personnes retraitées, etc.) et s'assurent de répondre adéquatement aux demandes tout en évitant les investissements publics dans des équipements inadaptés ou qui risquent de ne pas être utilisés.

Par l'entrée en vigueur de sa politique familiale, la Ville de Saint-Hyacinthe accorde une attention égale à tous les membres de la famille, y inclus les aînés, et les processus décisionnels et administratifs prennent en considération l'atteinte des objectifs définis pour chacune de ces clientèles. L'ajustement des équipements selon les vœux de la clientèle aînée, en ce qui a trait à l'affichage, à la signalisation, à l'accessibilité physique des lieux ou à la conformité des horaires, fait partie intégrante des processus municipaux.

### *Les forums de consultation publique*

Loisir et Sport Montérégie, en collaboration avec les principaux acteurs du milieu, réalise une expérience pilote dans la MRC d'Acton depuis mars 2000. Conçue spécifiquement à l'intention des adolescentes et adolescents, cette expérience de promotion du loisir actif en milieu rural vise à augmenter la pratique du loisir chez cette clientèle. L'originalité de l'expérience consiste en l'intégration d'une démarche de résolution de problèmes auprès des acteurs et partenaires du loisir afin d'effectuer un diagnostic réfléchi de la situation du loisir et des jeunes en milieu rural.

Ce projet s'exporte facilement à la clientèle des personnes âgées, tant en milieu rural qu'en milieu urbain. D'ailleurs, l'exercice a également lieu depuis peu dans la région montérégienne, puisque Loisir et Sport Montérégie y met en œuvre une stratégie d'action afin de contrer la sédentarité chez les personnes âgées. L'essentiel de l'action est d'amener les acteurs et partenaires locaux à participer à un processus de résolution de problèmes et de découverte de solutions dans le cadre d'une démarche de développement communautaire en loisir.

#### ***5.2.2 Planter des mesures pour favoriser la pratique d'activités physiques et de loisir et en accroître la participation***

Les différents auteurs consultés confirment que la pratique d'activités physiques diminue avec l'âge. Pour permettre aux personnes âgées de maintenir leur forme physique, les municipalités peuvent élaborer des stratégies permettant à ces personnes de conserver leurs capacités fonctionnelles et ainsi contribuer au maintien de leur qualité de vie.

#### ***Promouvoir les bienfaits de l'activité physique et des loisirs***

Les bienfaits de l'activité physique et des loisirs sont promus par Kino-Québec dont le mandat est axé sur la pratique et la santé. La qualité de vie se retrouvant au cœur des préoccupations des municipalités, celles-ci jouent de plus en plus un rôle de promoteur en ce domaine. Des campagnes de promotion sont coordonnées par les villes et les villages afin de publiciser les équipements de loisir sur leur territoire, cherchant ainsi à attirer une clientèle désireuse de s'installer dans un milieu correspondant à ses attentes. L'organisation de conférences de presse entourant la coupe du ruban destinée à officialiser l'ouverture d'un parc, d'un sentier pédestre, de pistes de ski de fond ou d'une piste cyclable contribue à témoigner du dynamisme de la municipalité dans sa prise en charge de la qualité de vie de la communauté.

#### ***Développer des activités de loisir qui répondent aux besoins des aînés***

Les personnes âgées forment un groupe d'âge hétérogène dont les aspirations et besoins en loisir varient selon la strate d'âge. Les quatre groupes d'âge déjà mentionnés (de 65 à 74 ans, de 75 à 84 ans, de 85 à 100 ans et les 100 ans et plus) n'ont pas les caractéristiques physiques ou physiologiques pour pratiquer les mêmes activités. Il est souhaitable de structurer les activités de loisir en fonction des différents groupes d'aînés, selon les particularités de chacun.

Les personnes âgées de 65 à 74 ans sont plus actives, et les municipalités peuvent mettre en place des incitatifs contribuant au maintien de la pratique d'activités de loisir chez cette clientèle. L'accessibilité des infrastructures, la variété d'activités et les horaires adéquats comptent parmi les mesures les plus appréciées.

Les activités physiques et de plein air sont surtout pratiquées par les personnes âgées de 60 à 69 ans, car l'intérêt diminue graduellement avec l'âge. Les municipalités peuvent mettre en place des stratégies destinées à maintenir l'intérêt. L'organisation, par les municipalités, de cliniques d'essai en sport et en loisir à l'intention des aînés, pourrait être une stratégie à explorer.

Un projet pilote qui se déroule actuellement dans le Bas-Saint-Laurent s'adresse aux personnes âgées à mobilité réduite vivant à la maison. Le programme prévoit une visite à domicile pour 15 minutes d'activités. Le programme Viactive à domicile est bénéfique pour les personnes âgées qui ne peuvent se déplacer ou qui, en raison d'une méconnaissance de leurs capacités, n'osent pas faire les premiers pas en matière de loisir. Les municipalités peuvent ensuite prendre le relais pour inciter ces personnes âgées à se rendre dans les lieux où se pratiquent ces activités de loisir.

L'utilisation des salles communautaires, endroit de socialisation pour de nombreuses personnes âgées, peut être encouragée. Mais également, la négociation d'ententes avec les écoles et les commissions scolaires permettrait de profiter de salles non fréquentées par les enfants dans des écoles durant le jour.

### *Poursuivre le développement des réseaux de parcs et espaces verts*

La mise en réseau des parcs et espaces verts des municipalités québécoises, à l'intérieur de leurs limites territoriales ou en concertation avec les municipalités voisines, s'inscrit dans un objectif de promotion de l'activité physique. Les parcs ne sont pas uniquement pensés comme des lieux de détente et de rencontres, mais également comme des lieux où peuvent cohabiter des usages récréatifs destinés à toutes les clientèles.

### *Améliorer les structures du bénévolat*

Le bénévolat demeure une pierre angulaire majeure dans la structuration du loisir municipal. Mais l'ampleur de la tâche exigée des bénévoles est souvent la source de la désaffection grandissante de la population envers le bénévolat et de l'essoufflement des bénévoles actifs dans leur milieu. Les structures du bénévolat peuvent être améliorées afin de demeurer cet important pilier du loisir.

Diverses recherches ont démontré que plus l'action bénévole est développée et mise en réseau, plus les bénéfices économiques sont grands. Des actions peuvent donc être entreprises afin de valoriser le bénévolat et de mieux l'encadrer. En plus des activités de reconnaissance récompensant l'action des bénévoles, les municipalités ont avantage à appuyer et si possible, à soutenir financièrement les initiatives issues de ces groupes; à planifier et à réaliser des campagnes d'information précisant les attentes envers les bénévoles et la nature exacte du rôle qu'ils sont appelés à exercer dans la communauté; et à favoriser le réseautage des groupes bénévoles afin d'éviter les dédoublements des actions et l'essoufflement des troupes.

Les initiatives de formation des bénévoles sont nécessaires et la mise en place d'outils facilitant leur engagement bénévole est essentielle au maintien de cette importante contribution au bien collectif. Les municipalités peuvent prévoir des mesures d'encadrement simples mais efficaces, permettant aux bénévoles d'exercer harmonieusement leur implication sociale au bénéfice de la cause qu'ils épousent.

### ***5.2.3 Mettre en place des outils d'éducation et d'information***

Afin d'améliorer l'offre de services en loisir, les municipalités peuvent instaurer des mesures leur permettant de bien connaître les besoins de leur clientèle âgée. Mais également, il est nécessaire que l'information concernant toutes les activités municipales en sport et en loisir leur soient facilement et rapidement accessibles.

Parmi les contraintes à la pratique d'activités de loisir évoquées par les personnes âgées, le manque d'information et la perception qu'elles ont de ne pas détenir les compétences requises à la pratique du loisir sont les principaux obstacles auxquelles elles se heurtent. La municipalité peut aider les personnes âgées à vaincre ces contraintes en mettant en place des outils efficaces d'éducation et d'information.

#### ***Établir des vitrines Internet sur les profils en loisir et en sport***

Les établissements financiers ont élaboré des outils pratiques où chaque investisseur peut connaître son degré de risque (son profil d'investisseur) en répondant à quelques questions clés qui le décrivent bien.

Il serait intéressant qu'un tel outil soit développé en matière de loisir municipal. L'élaboration d'un questionnaire simple, disponible sur Internet ou dans tous les bureaux municipaux, permettrait à la personne âgée d'établir son profil de loisir. Ce profil (sportif; culturel; actif, modéré ou lent; besoin de socialisation, d'estime de soi, etc.) pourrait induire la suggestion d'une série d'activités offertes par la municipalité et propres à répondre aux besoins de la personne âgée.

#### ***Mettre en place un répertoire d'activités***

La mise en place d'un répertoire d'activités est un outil accessible à tous. Transmis à l'ensemble de la population par le courrier ou diffusé sur Internet, le répertoire présente l'ensemble des activités accessibles durant la saison ou durant l'année. Ce répertoire peut comprendre, pour chaque activité, la description de l'activité et les habiletés ou compétences requises pour la pratiquer et pour y trouver plaisir; les services de transport permettant de se rendre au lieu où se déroule l'activité, les horaires et la durée des séances, etc.

Le répertoire peut également être subdivisé en sections: par profil, par âge, par type d'activité, par quartier ou village. L'objectif du répertoire est d'informer les personnes âgées sur toutes les activités offertes par leur municipalité afin d'occuper leur temps libre et d'améliorer ou de maintenir leur forme physique.

#### ***Mettre en place des ateliers d'expérimentation en loisir***

Les personnes âgées ont parfois de la difficulté à mesurer adéquatement leur potentiel et leurs habiletés en loisir. Les nouvelles activités de loisir sont souvent méconnues des personnes âgées, qui peuvent préférer ne pas prendre le risque de s'y inscrire, ignorant si cette activité leur convient.

Pour permettre aux personnes âgées de mesurer leur potentiel et leurs habiletés, les municipalités peuvent créer des ateliers d'expérimentation, par exemple dans le cadre de journées porte ouverte, afin de favoriser l'accès aux personnes âgées désireuses d'essayer, sans risque et sous supervision, une nouvelle activité de loisir. Ces journées d'expérimentation permettent également aux personnes âgées d'évaluer correctement leur potentiel, ce qui peut leur être bénéfique, notamment au chapitre de l'estime de soi et du sentiment de fierté.

### *Donner des cours de préparation à la retraite*

Comme plusieurs entreprises des secteurs public et privé, certaines municipalités offrent des cours de préparation à la retraite à leurs employés et employées. Des sessions de formation complémentaires à ces cours pourraient facilement être dispensées par les municipalités à leurs citoyennes et citoyens en préparation à la retraite, notamment des cours d'initiation ou de perfectionnement en informatique et de navigation dans Internet.

La présentation de l'ensemble des services offerts par la municipalité, tant en loisir qu'à tout autre niveau d'intervention municipale contribuant au bien-être des aînés, pourrait faire l'objet du plan des cours de préparation à la retraite. En plus d'informer la clientèle âgée sur les services offerts, cette démarche permettrait d'effectuer un démarchage pour inciter les aînés à s'impliquer bénévolement dans leur communauté, dans des activités pour lesquelles ils détiennent une compétence ou une habileté certaine.

## *5.3 La sécurité publique*

La mise en place de programmes de surveillance et la présence d'une police communautaire visible sur le territoire permettent de renforcer le sentiment de sécurité des personnes âgées. En plus de ces interventions en sécurité qui sont issues des services de police municipaux ou de la Sûreté du Québec, des municipalités adoptent des stratégies contribuant à améliorer la sécurité. Ces stratégies peuvent se réaliser à l'intérieur de la démarche de délivrance d'un permis ou d'un certificat de travaux de construction ou de rénovation. Elles peuvent aussi s'inscrire dans une démarche de renforcement de la solidarité sociale de la communauté.

### *5.3.1 Suggérer et conseiller lors de travaux de rénovation ou de construction*

Lors de la réalisation de travaux de rénovation ou de construction, des municipalités encouragent les propriétaires ou les constructeurs à installer des dispositifs de sécurité dans la maison. Les dispositifs les plus répandus sont les rampes, barres d'appui, mains courantes et accessoires d'appui dans les salles de bain.

L'installation d'une téléalarme est aussi suggérée par les municipalités. La téléalarme est un système qui permet de prévenir une personne en cas de problème. Le système fonctionne à l'aide du téléphone, d'un transmetteur et d'un médaillon d'appel. En cas de difficulté, la personne appuie sur le bouton du médaillon qui active le transmetteur, lequel compose automatiquement le premier des quatre numéros d'urgence préalablement programmés.

### *5.3.2 Favoriser les interventions de nature communautaire*

La sécurité est plus forte et ressentie plus favorablement dans un quartier où règne une bonne entente de voisinage. Le fait de connaître ses voisins et de lier des sentiments de solidarité et de compassion envers eux nourrit l'entraide et la convivialité. Ces situations sont des préalables à la réussite de l'implantation de programmes de surveillance de quartier. C'est pourquoi des municipalités choisissent l'approche communautaire, car elle favorise le développement social qui agit directement sur les causes de la criminalité.

Des aménagements paysagers de qualité, des parcs bien entretenus et invitants, et des immeubles rénovés ou bien tenus contribuent à améliorer l'état du quartier et, par conséquent, le sentiment de sécurité. Une étude menée par la Société d'habitation du Québec confirme que l'impact des interventions publiques en habitation relève de la prévention situationnelle. Pour que les interventions publiques induisent une contribution vraiment efficace en matière de sécurité, il suffit d'instaurer des interventions en logement et en aménagement qui s'associent avec

d'autres actions de type communautaire, menées à l'échelle du quartier ou du village, et s'inscrivant dans une approche globale et concertée. Les programmes de surveillance de quartier en sont un exemple, car la municipalité joue un rôle majeur dans cette démarche.

## *5.4 L'aménagement des lieux publics*

L'aménagement des lieux publics et la bonne conception des équipements urbains jouent un rôle important dans la sécurité des personnes âgées. Les municipalités sont nombreuses à planifier et à développer un milieu de vie sécuritaire. Parmi les stratégies préconisées, les actions concrètes d'aménagement en matière de prévention et d'amélioration de la qualité de vie et l'écoute des personnes âgées occupent des places privilégiées dans les agendas municipaux.

### *5.4.1 Confirmer le rôle de l'aménagement en matière de prévention et d'amélioration de la qualité de vie*

Les espaces publics sont des lieux où il nous arrive d'être témoins de gestes d'incivilité et de délinquance, ce qui contribue à nourrir le sentiment d'insécurité parfois vécu par les personnes âgées. Il est notoire que les aménagements effectués judicieusement, en se basant sur une configuration adéquate du milieu bâti et du milieu naturel, réduisent les occasions de délinquance ou d'agressions et, par conséquent, augmentent le sentiment de sécurité.

Les personnes âgées et les femmes sont les principales victimes de certains types d'agressions. Des groupes de femmes se sont penchés sur le sujet et ont partagé leurs préoccupations sur la sécurité dans les espaces publics. Les discussions issues des rencontres de ces groupes de femmes ont permis de dégager six principes d'aménagement sécuritaires des lieux publics : la signalisation; la visibilité par l'éclairage, le champ de vision et l'absence de parcours confinés; l'achalandage des lieux; la rapidité d'obtention de secours formel; le bon entretien des aménagements et des équipements; et la participation de la communauté.

Les cinq premiers principes trouvent leur application dans les exercices de conceptualisation et de réalisation des lieux publics. C'est pourquoi les municipalités qui adhèrent à ces principes les intègrent formellement dans leur mode de gestion permettant ainsi aux responsables de l'aménagement de les incorporer dans leur processus. La réflexion sur l'adaptation des aménagements urbains dans les lieux publics entre alors dans les préoccupations des concepteurs et des responsables des services techniques pour devenir la règle, en s'imposant comme une exigence fondamentale pour les maîtres d'œuvre et les élus.

Le sixième principe, appelant à la participation de la communauté, vise la consultation de la population et le partenariat avec les acteurs du milieu et les institutions. Certaines municipalités se sont déjà engagées dans cette voie en créant des comités consultatifs sur les aînés.

### *5.4.2 Créer un comité consultatif sur les personnes âgées*

Des villes ont déjà mis sur pied des comités consultatifs sur les personnes âgées. Les comités consultatifs sont des tribunes offertes aux personnes âgées afin de leur permettre de faire connaître leurs préoccupations au conseil municipal et de se prononcer sur des projets qui les concernent.

Le comité consultatif est également l'organisme par lequel le conseil municipal valide ses décisions concernant les aînés. Ainsi, à la Ville de Québec, ce comité a un mandat d'information : il est chargé de favoriser la diffusion de l'information destinée aux aînés, de s'enquérir de leurs besoins et de leurs attentes, et de les transmettre au

conseil municipal. Par la suite, le comité est invité à formuler des avis au conseil municipal sur les orientations à suivre et sur les politiques à mettre en place en ce qui concerne le mieux-être des personnes âgées.

### *5.4.3 Introduire les besoins des personnes âgées dans les concepts d'aménagement*

En matière de sécurité, la consultation de la population, et particulièrement des groupes visés, donne habituellement de bons résultats. Il faut toutefois que le résultat de ces consultations s'insère dans la démarche d'analyse des besoins et dans la détermination des solutions visant l'amélioration de la qualité de vie. Les municipalités qui soutiennent cette stratégie font preuve d'une grande écoute envers les aînés en prenant en considération les éléments d'information et les recommandations qui leur sont acheminés.

## *5.5 Le transport*

La marche demeure le mode de déplacement privilégié par les personnes âgées. Le fait d'effectuer une sortie à pied chaque jour pour faire ses courses ou rencontrer des amis contribue à la socialisation et au maintien de la bonne forme physique.

Toutefois, la prochaine génération de personnes âgées pourrait exprimer des besoins plus variés en matière de mobilité et de déplacement. Les municipalités se penchent déjà sur cette problématique et des stratégies commencent à émerger. Parmi celles-ci, certaines municipalités tentent de réorganiser les interventions publiques qui influent sur la mobilité et le déplacement. Par conséquent, ces réflexions engendrent des moyens et des actions qui ont des répercussions sur les schémas de déplacement et sur les réseaux de transport, ainsi que sur la gamme elle-même des possibilités de transport.

### *5.5.1 Réorganiser les interventions publiques qui influent sur la mobilité et le déplacement*

Pour répondre aux besoins de transport et de déplacement des personnes âgées, il importe de se doter d'une stratégie globale d'interventions publiques, notamment celles qui influent sur la mobilité et le déplacement. Sur le plan de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, les interventions s'inscrivent dans un processus de choix bien réfléchis en matière d'utilisation du sol en fonction de tous les usages. La localisation judicieuse des lieux d'habitat et leur proximité des autres services peuvent devenir la norme. Ces choix privilégient une prestation économiquement efficace des services publics et des services privés. Des modifications aux pratiques habituelles de zonage et de densité du territoire feront alors partie des objectifs à atteindre pour ainsi offrir l'opportunité, aux personnes âgées et à toute la population, de choisir un lieu d'habitat où toute activité peut s'effectuer sans le recours à la voiture personnelle.

Au chapitre des travaux publics, les interventions sur le réseau routier peuvent prévoir des aménagements qui le rendent confortable et sécuritaire pour tous les usagers : conception géométrique, lisibilité et clarté de la signalisation, marquage adéquat de la chaussée, éclairage. Ces interventions peuvent également favoriser la cohabitation harmonieuse de tous les usagers du réseau routier qu'ils soient piétons, cyclistes, automobilistes ou usagers du transport en commun. La municipalité s'assure alors que les voies piétonnières ne sont pas encombrées par des voitures en stationnement, par la circulation des cyclistes ou patineurs, par des étals ou terrasses, ni par du mobilier urbain ou une signalisation inadaptés.

### *5.5.2 Adapter les schémas de déplacement et les réseaux de transport*

Les schémas de déplacement et les réseaux de transport sont actuellement conçus selon une formule de « prêt-à-porter » : les usagers doivent s'adapter au service offert, lequel est conçu en fonction des déplacements les plus couramment utilisés et pour lesquels il existe une demande à portée lucrative. La contrainte budgétaire occupe une large place dans la prestation de services de transport en commun et, si les usagers sont de moins en moins nombreux à utiliser le service, cette contrainte est encore plus importante.

Les stratégies permettant d'inverser les perceptions négatives des personnes âgées envers le transport en commun s'inscrivent dans une perspective d'amélioration globale. Les transformations fondamentales du transport public peuvent prendre en considération les besoins des utilisateurs âgés et leurs incapacités : véhicules à plancher surbaissé, trottoirs et abribus dégagés permettant d'atteindre le véhicule en sécurité, fiabilité de l'horaire, information sur le circuit pendant le trajet, raffinement des dispositifs du service à la clientèle, etc.

Les schémas de déplacement sont conçus pour répondre aux besoins exprimés par la clientèle, et cette clientèle, si elle devient une fidèle utilisatrice, ne pourra que contribuer à l'amélioration constante du service. Ces améliorations nécessitent évidemment l'élargissement des possibilités de transport.

### *5.5.3 Élargir la gamme des possibilités de transport*

La municipalité qui choisit de mettre en place une stratégie visant à élargir la gamme des possibilités de transport doit souvent s'engager dans un processus de remplacement du service de transport en commun actuel, appelé à « taille unique » (one-size-fits-all). La prochaine génération d'aînés aura des besoins de transport nécessitant des formules diverses, sous-entendant des prix divers. Ainsi, les opérateurs de services de transport se transformeront de plus en plus en agences de facilitation des déplacements, tant en efficacité qu'en rapidité.

Des possibilités nouvelles de transport ont déjà commencé à émerger : autobus plus petits pour la desserte de quartier ou en milieu rural services spécialisés à la demande en dehors des heures d'achalandage, taxibus, transports par réseaux de bénévolat, véhicules subventionnés par les organismes caritatifs, programmes de transport collectif basés sur le covoiturage, utilisation des autobus scolaires en milieu rural, etc. Cette nouvelle gamme de modes de transport appelle à la mise en place de structures favorisant le transport intermodal, mais également au soutien de la collectivité à qui elle s'adresse. C'est pourquoi les municipalités peuvent s'assurer de répondre adéquatement aux besoins exprimés par la clientèle âgée et se doter de mécanismes efficaces afin de bien percevoir ces besoins.

## 5.6 Les infrastructures municipales

Les municipalités usent de stratégies efficaces afin de se doter d'infrastructures municipales efficaces. D'une part, l'état actuel des infrastructures exige la mise en place d'une vision à long terme et, d'autre part, des actions concrètes limitant le plus possible les conséquences néfastes de l'étalement urbain sont envisagées.

### 5.6.1 Élaborer un programme à long terme de réfection et d'entretien des infrastructures

Les experts qui se sont prononcés sur cette question s'entendent pour dire que les municipalités ont intérêt, dès à présent, à élaborer un programme à long terme de réfection et d'entretien des infrastructures routières et souterraines. Pour y arriver, elles peuvent s'entourer d'experts qui, ajoutant leurs connaissances aux leurs, permettront de faire place à la créativité. Les municipalités veulent assurer la pérennité des infrastructures urbaines et combler les besoins existants par le recours à des méthodes innovatrices permettant l'émergence de solutions à la fois économiques et durables.

C'est ce qu'a réussi la municipalité de Saint-Ours, en Montérégie, en utilisant une nouvelle invention : le médaillon de référence. Apposé sur une maison, ce médaillon de 10 centimètres de diamètre indique à quelle distance exactement se trouve la boîte de service reliant les infrastructures d'aqueduc de la municipalité à la résidence. Cette innovation permet aux employés des services de protection contre les incendies et de travaux publics de Saint-Ours de localiser la boîte de service rapidement, même si celle-ci est souvent enfouie sous la terre ou sous la neige en hiver. Ce type d'innovation, simple mais efficace, contribue à diminuer les coûts d'entretien des réseaux de la municipalité.

### 5.6.2 Freiner les conséquences néfastes de l'étalement urbain

L'étalement urbain n'est pas simplement un enjeu économique. Il comporte également un enjeu pour le développement durable, un enjeu pour l'environnement et un enjeu de société. Dans un discours prononcé en 2002 lors d'un colloque sur l'étalement urbain, la Secrétaire au logement du gouvernement français précisait que :

*[...] la densité urbaine est vécue par nos concitoyens comme de la concentration urbaine. L'idée du collectif apparaît alors comme antinomique à l'intimité, à la part de spécifique et de personnel que chacun veut pouvoir avoir là où il réside. [...] Malgré la diversité des attentes, toute une série du bâti des années 1950–1970, dans sa standardisation industrielle, a été particulièrement contre-performante pour convaincre que le collectif et le particulier pouvaient cohabiter en bonne harmonie<sup>61</sup>.*

Cette tendance se vérifie également ici, avec les données qui confirment que les personnes âgées sont attirées par les régions de villégiature, au détriment des centres urbains, afin de se rapprocher de la nature, de façon permanente ou saisonnière. L'arrimage des besoins individuels et collectifs doit faire partie des agendas locaux, notamment en matière de planification du territoire. L'exercice de révision des schémas d'aménagement, actuellement en cours, ainsi que la révision des plans d'urbanisme qui doivent ensuite s'y conformer sont d'excellentes occasions de revoir les objectifs d'aménagement en fonction des besoins qui sont prévisibles aujourd'hui, et surtout des coûts que certains choix peuvent engendrer. Les orientations gouvernementales en ce qui concerne la gestion de l'urbanisation permettent aux municipalités de structurer adéquatement la réflexion.

<sup>61</sup> Discours de Mme Marie-Noëlle Lienemann, secrétaire d'État au logement de la République française, prononcé au Colloque sur l'étalement urbain tenu à Toulouse le 24 janvier 2002.

Les besoins de rapprochement entre la nature et l'humain s'inscrivent dans une orientation de développement durable si les élus locaux respectent un processus où s'inscrit la rencontre de la société civile. Des choix d'aménagement urbain laissant plus de place à la nature et aux espaces verts peuvent contribuer à améliorer la qualité de vie des citoyens et à préserver la qualité des grands espaces naturels, fortement sollicités par les pressions du développement.

Les municipalités sont à l'écoute de leur population et répondent le plus adéquatement possible à ses besoins. Il en sera de même pour la future génération d'aînés, puisqu'elle risque d'influencer le modèle urbain des prochaines années. Au nom de leur engagement envers le développement durable, les municipalités peuvent satisfaire les besoins et les aspirations de leur population en veillant au maintien de la diversité biologique et à la minimisation des effets nuisibles sur l'air, l'eau et le sol; tant pour le bien-être des générations actuelles que pour celui des générations futures.

#### SOURCES INTERNET :

[http://www.mamsl.gouv.qc.ca/publications/obse\\_muni/collectivites\\_tire\\_a\\_part.pdf](http://www.mamsl.gouv.qc.ca/publications/obse_muni/collectivites_tire_a_part.pdf)

[http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/publications/documents/depliantscitoyens/depl\\_aide\\_domest-fr.pdf](http://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/publications/documents/depliantscitoyens/depl_aide_domest-fr.pdf)

[http://www.ottawa.ca/city\\_services/yourhealth/seniors/cg\\_fr.shtml](http://www.ottawa.ca/city_services/yourhealth/seniors/cg_fr.shtml)

<http://www.shq.gouv.qc.ca/index.html>

[http://www.mamsl.gouv.qc.ca/pdf\\_mamm/amen/doc\\_pertinents/resi\\_pers\\_agees\\_brochure.pdf](http://www.mamsl.gouv.qc.ca/pdf_mamm/amen/doc_pertinents/resi_pers_agees_brochure.pdf)

[http://www.ville.quebec.qc.ca/fr/information/communique/general\\_affaires\\_urbaines/1459.shtml](http://www.ville.quebec.qc.ca/fr/information/communique/general_affaires_urbaines/1459.shtml)

[http://www.ville.quebec.qc.ca/fr/organisation/aines\\_ville.shtml](http://www.ville.quebec.qc.ca/fr/organisation/aines_ville.shtml)